

Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

- Au niveau de la Région Rhône-Alpes, une intervention :
 - Du service « Ville / Habitat / solidarités » (DPT) en faveur des copropriétés à vocation sociale. Intervention intégrée au référentiel régional sur la rénovation énergétique et environnementale.
 - Du service « Énergie » (DCESE) pour les autres copropriétés.

Intervention dans le cadre de l'AAP « 1000 rénovations de logements à basse énergie »



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

■ Intervention régionale – Service Énergie

Dans le cadre de l'AAP « 1000 rénovations de logements à basse énergie » :

- *Cibles* : copropriétés dont le nombre de logements est < 100 et antérieures à 1988
- *Éligibilité* : les copropriétés ne devront pas percevoir plus de 40 % de subventions publiques sur le programme de travaux



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

■ Intervention régionale – Service Énergie

Dans le cadre de l'AAP « 1000 rénovations de logements à basse énergie » :

- *Modalités* : 2 bouquets de travaux possibles

↪ Bouquet de base :

- deux postes de travaux obligatoires : isolation et ventilation.
- 25% d'une DS plafonnée à 15 000 € / lgt, soit une subvention maximale de 3 750 € /lgt

↪ Bouquet « expert » :

- six postes de travaux obligatoires avec garde-fous (pas de rénovation dans les 15 années précédentes)
- 35% d'une DS plafonnée à 25 000 € / lgt, soit une subvention maximale de 8 750 € /lgt

↪ Label BBC Effinergie : bonus de 3% DS



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

■ Intervention régionale – Service Énergie

Les postes d'amélioration énergétique

Bouquet de base

Postes d'amélioration énergétique	Bouquet minimum obligatoire
L'isolation des parois opaques extérieures (toiture et murs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Planchers sur bas	<input type="checkbox"/>
Isolation des parois vitrées	<input checked="" type="checkbox"/>
Le changement de la production de chaleur	<input type="checkbox"/>
L'amélioration de l'émission de chaleur	<input type="checkbox"/>
Ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>
Maîtrise de l'énergie	<input type="checkbox"/>



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

■ Intervention régionale – Service VHS

Dans le cadre de la politique Habitat et du référentiel « rénovation » :

- *Cibles* : copropriétés (toutes tailles) à vocation sociale, soit celles qui cumulent :
 - **un dysfonctionnement des organes de gestion,**
 - **une forte proportion de ménages modestes,** ce qui entraîne une faible capacité contributive des ménages.
 - **des impayés de charges**
 - **des difficultés sociales,**
 - **une dégradation du bâti,** avec dans certains cas, des situations d'insalubrité voire de péril.



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

■ Intervention régionale – Service VHS

Dans le cadre de la politique Habitat et du référentiel « rénovation » :

- *Modalités financières*: deux niveaux d'aides

	BBC compatible	BBC
Soutien aux travaux pour les copropriétés (entre 1 à 150 logements)	20 % du coût TTC des travaux plafonné à 100 000 €/copropriété	25 % du coût TTC des travaux plafonné à 200 000 €/copropriété
Soutien aux travaux pour les copropriétés (entre 151 et 300 logements)	25 % du coût TTC des travaux plafonné à 150 000 €/copropriété	30 % du coût TTC des travaux plafonné à 250 000 €/copropriété
Soutien aux travaux pour les copropriétés (de plus de 300 logements)	30 % du coût TTC des travaux plafonné à 200 000 €/copropriété	35 % du coût TTC des travaux plafonné à 300 000 €/copropriété

Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

▪ Intervention régionale – Service VHS

▪ Dans le cadre de la politique Habitat et du référentiel « rénovation » : le référentiel QEB pour la rénovation va permettre de financer et d'encadrer la réalisation d'opérations de niveau BBC rénovation ou qui éviteront de "tuer les gisements d'économie d'énergie« (niveau BBC compatible).

▪ *Modalités techniques du niveau intermédiaire « BBC Compatible » :*



Les bouquets de travaux devront comporter au minimum :

- Deux postes d'enveloppe minimum (façades et pignons, menuiseries, toitures, planchers)
- Une intervention sur la ventilation si remplacement des menuiseries ou ITE
- Action obligatoire sur régulation et équilibrage (en cas de chauffage collectif)



Afin de conserver la « compatibilité » BBC, les travaux doivent respecter des garde-fous et une cohérence technique



Attention : les opérations en réhabilitation globale devront répondre à la 2ème approche, BBC

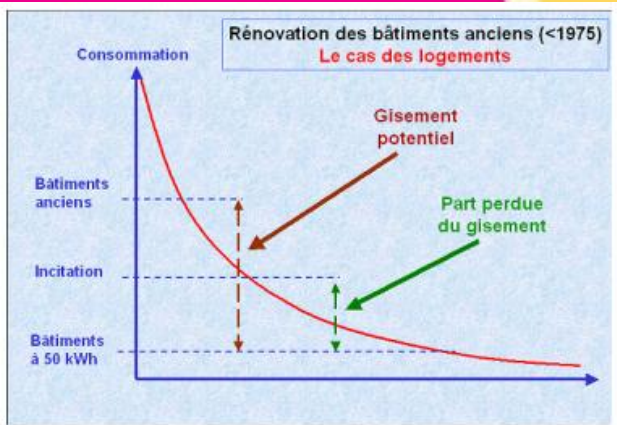


Figure 2.2 : Rénover sans tuer le gisement d'économie

Extrait de « Rénovation à basse consommation d'énergie des bâtiments en France » – O SIDLER Energetech 2007



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

- Intervention régionale – Service VHS

Dans le cadre de la politique Habitat et du référentiel « rénovation »

- *Modalités techniques du niveau de rénovation global BBC :*

- ↳ Conso, après travaux, < 80 kWh/m²shon/an (a+b) avec méthode THCEX

- ↳ Obtention du label BBC Effinergie Rénovation, défini par l'arrêté du 29 sept 2009

- ↳ Label BBC Rénovation : des conditions spécifiques au label Effinergie : SHON RT, prise en compte de la production locale d'électricité, mesure de la perméabilité à l'air

<http://www.effinergie.org/index.php/les-labels-effinergie/bbc-effinergie-renovation>

<http://www.effinergie.org/index.php/les-labels-effinergie/comment-obtenir-le-label-bbc-effinergie>

Les certificateurs 



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

- Intervention régionale – Service VHS

Dans le cadre de la politique Habitat et du référentiel « rénovation »

- *Vote des aides régionales :*

Vote de la subvention l'année de démarrage des travaux (après validation de la programmation avec l'EPCI)

Avance possible dès le vote (10% pour subv > 150 000 €, 30% pour subv < 150 000 €)

Solde à la DAT

Attention : Pas de vote possible au moment de la décision en AG



Le plan régional en faveur de la rénovation thermique des copropriétés

▪ Intervention régionale – Service VHS

Le référentiel « rénovation » fait l'objet d'une évaluation réalisée par les BE ADRET / FLEURENT (financée par l'ADEME) :

- Analyse de huit opérations votées en 2011
- Proposition d'ajustements sur le référentiel, en particulier proposition d'un cadre d'intervention adapté à la problématique des copropriétés : proposition d'un % d'économie d'énergie ?

L'objectif est un vote en commission de juin 2012

